

Municipalité
Hôtel de Ville
Monsieur David Payot
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Zurich, le 23 décembre 2022

Certification de la Ville de Lausanne en qualité de « Commune amie des enfants »

Monsieur Payot,
Madame Godoy,
Mesdames et Messieurs,

UNICEF Suisse et Liechtenstein a le plaisir de vous annoncer que les membres de la Commission « Commune amie des enfants », dans leur séance du 29 novembre 2022, ont décidé de **décerner pour la troisième fois à la Ville de Lausanne le label « Commune amie des enfants », dont la durée de validité est de quatre ans.** La Ville de Lausanne continue donc de faire partie du cercle toujours plus large des quelques 55 communes suisses et liechtensteinoises ayant obtenu le label et exprimant ainsi leur engagement en faveur des droits de l'enfant.

Le processus menant à la troisième certification inclut les étapes suivantes : une évaluation de la mise en œuvre du plan d'action II par l'UNICEF Suisse et Liechtenstein, un bilan de la situation actualisé, la réalisation d'ateliers participatifs avec des enfants et des jeunes de la ville, l'élaboration du plan d'action III assorti de mesures en faveur des enfants et des jeunes ainsi qu'une évaluation externe. A l'issue de ce processus, la Commission « Commune amie des enfants », composée de différents spécialistes de la politique de l'enfance et de la jeunesse, délibère et décide de l'octroi du label. Les membres de cette Commission **considèrent que les critères pour une nouvelle attribution du label « Commune amie des enfants » sont remplis**, et ce notamment grâce à l'investissement de la Ville de Lausanne et aux processus mis en place.

Par l'adoption de son troisième plan d'action, **Lausanne s'engage à améliorer de manière continue et durable** son degré d'adaptation aux enfants et ainsi à ancrer d'une façon systématique les droits de l'enfant sur le plan communal. Nous vous félicitons chaleureusement pour cet engagement.

Les responsables et personnes impliquées de la Ville de Lausanne montrent à travers la validation du troisième plan d'action qu'ils accordent une grande importance aux besoins et aux droits des enfants et des jeunes dans la politique communale. Le caractère contraignant du processus de certification de l'UNICEF permet à la ville de **mettre en application l'intention politique et les objectifs établis.**

Les membres de la Commission « Commune amie des enfants » tiennent à féliciter la Ville de Lausanne pour son engagement sincère et sur la durée. Ils saluent les nombreuses mesures

élaborées depuis plus d'une décennie et sont convaincus du caractère innovant ainsi que de la pertinence des différentes initiatives mises en place.

La Ville de Lausanne représente aux yeux des membres de la Commission un modèle pour la participation des enfants et des jeunes, avec une **culture participative très ancrée** leur permettant d'être entendus et de prendre part activement à la vie de leur ville. Le Conseil des Enfants, le Conseil des Jeunes, le projet « Pousses urbaines » ainsi que le guide de la participation en cours d'élaboration constituent des non seulement des piliers centraux de cet ancrage, mais également des éléments moteurs pour le futur.

Le plan d'action III élaboré par la Ville de Lausanne place la participation des enfants et des jeunes au cœur de ses mesures. Cette orientation est vivement encouragée par la Commission « Commune amie des enfants », car elle constitue un aspect essentiel pour améliorer constamment le degré de convivialité et d'adaptation aux besoins des enfants et des jeunes de la ville. Du point de vue de l'aménagement et du développement du territoire notamment, l'accent mis sur la **participation active des enfants et des jeunes dans la conception de différents types d'espaces extérieurs et publics ainsi que leur concrétisation** est perçu d'un œil très favorable. La volonté de la Ville de Lausanne d'intégrer au maximum les enfants et jeunes dans la vie de la cité se manifeste également de manière exemplaire à travers le développement de la participation dans le domaine culturel.

La commission « Commune amie des enfants » met toutefois le doigt sur les lacunes à combler dans le contexte scolaire. En effet, **il serait souhaitable que les enfants et jeunes aient la possibilité de faire entendre leur voix** de différentes manières et par le biais de canaux diversifiés **dans le cadre des établissements scolaires et qu'une culture de la participation y fasse progressivement son chemin.** Dans cette optique, UNICEF Suisse et Liechtenstein relève que le processus « Commune amie des enfants » constitue une excellente occasion afin de renforcer la coordination entre la Ville de Lausanne et le canton. De même, la Commission « Commune amie des enfants » met en exergue l'importance pour la Ville de Lausanne d'utiliser au maximum sa marge de manœuvre afin de développer la participation dans les écoles et mettre en place de nouvelles actions. A titre d'exemple est cité le fait que les écolières et écoliers de l'ensemble des établissements scolaires pourraient travailler conjointement sur une même thématique permettant d'améliorer les prestations de la ville à leur égard et de répondre toujours mieux à leurs besoins.

La Ville de Lausanne obtenant pour la 3^{ème} fois le Label « Commune amie des enfants », évaluer le chemin parcouru constitue également une occasion unique pour faire un pas de côté, imaginer l'avenir et envisager la ou les direction(s) à prendre. Des réflexions peuvent dès lors être menées dès à présent sur le **développement futur de la Ville de Lausanne en tant que « Commune amie des enfants »** et l'orientation souhaitée sur le moyen comme sur le long terme. UNICEF Suisse et Liechtenstein salue dans ce sens la volonté de la Ville de Lausanne de mettre en place une stratégie globale de la participation. D'une façon plus large, la porte est ouverte pour « penser » le futur et continuer avec le même élan créateur : Comment ne pas s'essouffler en route ? Quelle contribution peut apporter l'UNICEF tout au long des prochains cycles de recertification ? Une « stratégie commune amie des enfants » se profile-t-elle afin que les projets mis en place et les idées émergentes s'imbriquent et forment

un tout cohérent ? Ces différentes questions pourraient servir de fil conducteur pour de fructueux échanges.

Pour conclure, il convient de souligner une fois de plus que **l'engagement de la Ville de Lausanne et des personnes impliquées est très élevé et clairement perceptible**. La Commission « Commune amie des enfants » ainsi que l'UNICEF Suisse et Liechtenstein souhaitent à la Ville de Lausanne beaucoup de succès dans la mise en œuvre du troisième plan d'action et remercient toutes les parties prenantes pour leur engagement en faveur des enfants et des jeunes.

Avec nos meilleures salutations
Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein



Mona Meienberg
Responsable du domaine DCUAE¹



Audrey Monbaron
Coordinatrice de l'initiative « Communes amies des enfants »

¹ Développement communal et urbain adapté aux enfants